

DECRET N° 83-74 du 4 mars 1983

chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS,
Ministre de l'Industrie, des Mines et de
l'Energie, de l'intérim du Camarade Michel
ALLADAYE, Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité Publique pour compter du 3 mars
1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret n° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 3 mars 1983, le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie est chargé de l'intérim du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique pendant l'absence du Camarade Michel ALLADAYE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 4 mars 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG 4 CPC 2 SPD 2 PPC2 MISP-
MIME 6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-
GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-